

À LA RENTRÉE, MA COUVERTURE SANTÉ EST GARANTIE...

... c'est simple et automatique : je continue à être pris en charge pour mes frais médicaux. J'en profite pour mettre à jour mes informations personnelles afin d'être bien remboursé(e)!

J'ai démarré mes études avant la rentrée 2018 et j'étais affilié(e) à la Sécurité sociale étudiante



À réception du message de bienvenue de l'Assurance Maladie, je vérifie mes informations personnelles (adresse postale, mail...) sur mon compte ameli sur ameli.fr ou via l'application ameli.



À mes 18 ans, je crée un compte personnel ameli sur ameli.fr ou via l'application ameli.

Je m'assure que ma Caisse d'assurance maladie de résidence dispose de mes coordonnées bancaires (RIB). Si ce n'est pas le cas, je les lui adresse par voie postale.



Je communique mes coordonnées bancaires (RIB) à ma Caisse d'assurance maladie par voie postale.

Si ce n'est pas déjà fait, je choisis un médecin traitant lors d'une consultation, je remplis avec lui une déclaration de choix qu'il télétransmettra directement à ma Caisse d'assurance maladie de résidence.



Si ce n'est pas déjà fait, je choisis un médecin traitant lors d'une consultation, je remplis avec lui une déclaration de choix qu'il télétransmettra directement à ma Caisse d'assurance maladie de résidence.

J'ai démarré mes études à la rentrée 2018 ou 2019



Je mets à jour ma carte Vitale en utilisant les bornes disponibles dans toutes les caisses de l'Assurance Maladie, les pharmacies et dans certains établissements de santé.



Je mets à jour ma carte Vitale en utilisant les bornes disponibles dans toutes les caisses de l'Assurance Maladie, les pharmacies et dans certains établissements de santé.

Je crée mon Dossier Médical Partagé (DMP) en ligne à l'aide du site dmp.fr



Je crée mon Dossier Médical Partagé (DMP) en ligne à l'aide du site dmp.fr

Je m'assure que mon numéro de sécurité sociale personnel (NIR) est bien enregistré auprès de ma mutuelle/assurance complémentaire santé.



Je m'assure que mon numéro de sécurité sociale personnel (NIR) est bien enregistré auprès de ma mutuelle/assurance complémentaire santé.



VOUS SOUHAITEZ CONTACTER L'ASSURANCE MALADIE ? C'EST SIMPLE ET RAPIDE !

- > Depuis le forum pour les assurés : www.forum-assures.ameli.fr
- > Par mail : connectez-vous sur votre compte ameli, rubrique « Ma messagerie »
- > Par téléphone : appelez un conseiller de l'Assurance Maladie au 36 46 (0,06 € cts/min + prix d'un appel local depuis un poste fixe), à votre écoute du lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h 30 pour répondre à vos questions et vous guider dans vos démarches
- > En vous rendant dans la Caisse d'assurance maladie (Cpam) de votre lieu de résidence